Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
056-215601212-20231221-27655-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/12/2023

Publié du : 29/12/2023 au 29/02/2024

VILLE DE
LORIENT

Objet de la délibération

Tarifs des services municipaux - Révision pour l'année 2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du
21 décembre 2023

Quorum : 23/45

La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de Monsieur le Maire assisté des membres du Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. Fabrice LOHER, M. Alain LE BRUSQ, Mme Sophie PALANT-LE HEGARAT, M. Guy GASAN, Mme Maryvonne LE GREVES, M. Fabien AUDARD, Mme Chantal LALLICAN, Mme Laure DECHAVANNE, M. Bruno PARIS, Mme Morgane CHRISTIEN, M. Michel TOULMINET, Mme Christelle LE RAY, Mme Cécile BESNARD, M. Stéphane DANIEL, M. Michel LE LANN, Mme Brigitte POUCH, M. Christophe GINET, Mme Cindy POGAM, Mme Fanny GRALL, Mme Anita JAUME, Mme Maria COLAS, M. Franck GEFFRAY, M. Pascal LIMON-DUPARCMEUR, Mme Julie THOMAS, M. Guillian LE NEZET, M. Jacques BOUYAT, M. Bruno JAOUEN, Mme Delphine ALEXANDRE, M. Damien GIRARD, M. Gael BRIAND, M. Denis LE MENTEC.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Armel TONNERRE à Mme Chantal LALLICAN
M. Christian LE DU à M. Michel TOULMINET
Mme Athéna MARTINAT à Mme Morgane CHRISTIEN
M. Thierry CHARRIER à Mme Fanny GRALL
Mme Audrey LEVIEIL à Mme Anita JAUME
Mme Florence GOURLAY à M. Jacques BOUYAT
Mme Léa BONNEVILLE à M. Gael BRIAND
M. Bruno BLANCHARD à M. Denis LE MENTEC
Mme Solène PERON à M. Damien GIRARD
M. Chafik HBILA à M. Bruno JAOUEN

Absent(s) excusé(s) :

M. Christian LE CALVE, Mme Aurélie MARTORELL, Mme Gaëlle LE STRADIC, M. Laurent TONNERRE.

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX - RÉVISION POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal est appelé chaque année, dans le cadre de la préparation budgétaire, à se prononcer sur la révision des tarifs des services.

Ces tarifs sont entendus nets de TVA sauf mentions contraires indiquées sur chacune des annexes concernées.

L'évolution des tarifs ne fait plus l'objet de dispositions d'encadrement.

Au titre de l'année 2024, les propositions de révision retenues en matière tarifaire se caractérisent pour l'essentiel comme suit :

- Actualisation et adaptation du tarif de certains secteurs d'activités en fonction des services proposés et de la fréquentation des équipements.
- Application d'un tarif au taux d'effort sur la base du quotient familial CAF pour la Restauration Scolaire et les Accueils Périscolaires.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs proposés au titre de l'année 2024 à partir des bordereaux détaillés joints.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis des commissions concernées,

Article 1 : **AUTORISE** l'application à compter du 1er janvier 2024 des tarifs des services publics communaux proposés dans les documents annexés pour l'ensemble des secteurs d'activités de la Ville de Lorient.

Article 2 : **AUTORISE** l'application des tarifs dans le cadre des dispositions prévues au règlement intérieur des services ou équipements municipaux en disposant.

Article 3 : **AUTORISE** en cas de réalisation partielle des prestations prévues, l'application de réduction de tarifs et d'une facturation correspondante.

Délibération adoptée à l'unanimité
Se sont abstenus : Jacques BOUYAT, Bruno JAOUEN, Florence GOURLAY, Delphine ALEXANDRE, Damien GIRARD, Gael BRIAND, Léa BONNEVILLE, Bruno BLANCHARD, Solène PERON, Chafik HBILA, Denis LE MENTEC,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
A Lorient, signé numériquement le 27/12/2023

A Lorient, signé numériquement le 28/12/2023

Pour le Maire,

VILLE DE LORIENT (MORBIHAN)

L'Adjointe Déléguée
aux Affaires Juridiques, à la Commande publique,
à l'Évaluation et à la Prospective financière
Chantal LALLICAN

La secrétaire de séance :
Cindy POGAM

ANNEXE 1

LOCATION DES SALLES PLATEAU DES QUATRES VENTS

LIBELLE	Rappel Tarifs 2023	TARIFS 2024	% Evolution
I <u>Non lorientais : associations, écoles-collèges-lycées publics ou privés, sociétés ou compagnies privées</u>			
* **<u>Pour un spectacle</u>**			
Après-midi + soirée et accueil technique de sonorisation et éclairage scénique avec matériel sur place	777,00 €	797,00 €	2,57%
II/ <u>Lorientais :</u>			
a) Sociétés ou compagnies	777,00 €	797,00 €	2,57%
b) associations, écoles-collèges-lycées publics ou privés (siège social et activités à Lorient)			
* **<u>Location de la salle :</u>**			
SPECTACLE : Forfait pour la 1ère journée d'utilisation (par année civile) pour les manifestations spectacle vivant avec recettes	288,00 €	296,00 €	2,78%
Sont exonérées : les manifestations sans recettes une fois par an, les services ville, les manifestations en partenariat avec la ville sous convention.			
Pour les utilisations suivantes pendant l'année, diminution de 50%, sauf manifestation avec entrée de + 15 €	388,50 €	398,50 €	2,57%
CONFERENCE/PROJECTION : Tarif unique	212,00 €	218,00 €	2,83%
III/ <u>Manifestations organisées par la ville, le CCAS, les syndicats, ainsi que les manifestations organisées en partenariat avec la Ville dans le cadre d'une convention</u>			
Gratuité locative et technique			
IV/ <u>Autres tarifs</u>			
* **Dépassement horaire** de la fermeture de la salle, soit après 1h du matin (par heure)	244,00 €	251,00 €	2,87%
* **Préparation** la veille entre 9h et 12h ou 14h et 17h selon possibilité planning	51,00 €	52,50 €	2,94%
* **Intervention du personnel** municipal pour l'aménagement / déménagement / installation du matériel en salle (tables, chaises, podiums) Base horaire par personne.	42,50 €	43,50 €	2,35%
* **Présence du personnel municipal** pour nécessité de service, entre 12h et 14h et/ou 18h à 20h, facturation de repas (pris lors d'une pause de ¾ d'heures minimum)	18,00 €	18,45 €	2,50%
<u>Observations :</u> - Plages horaires d'ouverture de 8h à 2h. Départ public 1h du matin, Départ organisateurs 2h du matin pour rangement et nettoyage. - Aménagement (1ère journée de location) - Déménagement (dernière journée de location) La présence des techniciens municipaux ne peut dépasser 12h (amplitude horaire maximale) et 10h de travail			